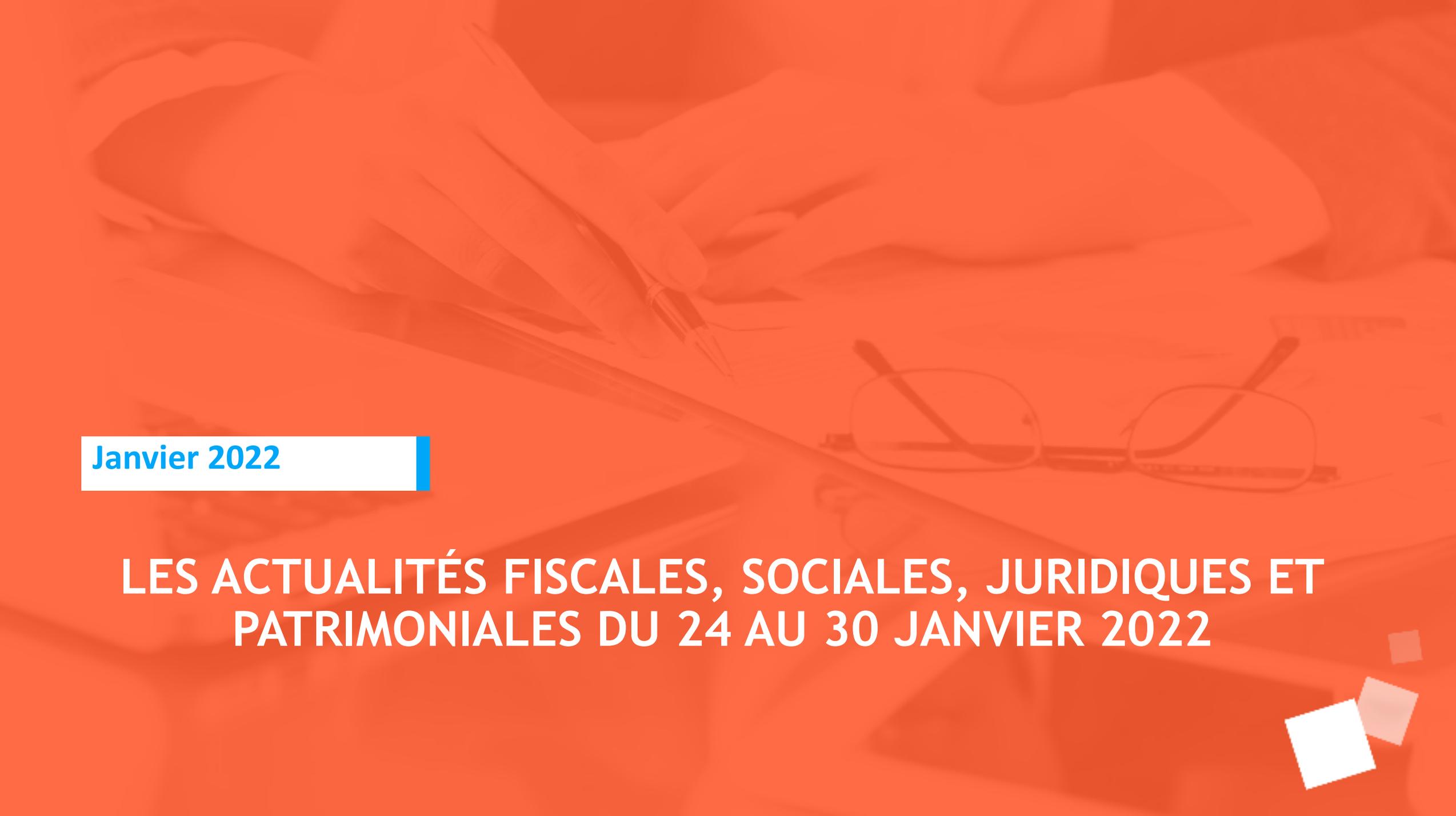


***VOTRE VEILLE  
JURIDIQUE***





**Janvier 2022**

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET  
PATRIMONIALES DU 24 AU 30 JANVIER 2022**



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit sitting at a desk.

*Chapitre 1*

# LES ACTUALITÉS FISCALES

## Une question

- Les entreprises qui investissent dans un immeuble d'habitation situé en Outre-mer et profitent du crédit d'impôt correspondant, puis qui mettent à disposition d'une tierce société la toiture de cet immeuble afin qu'elle y installe des panneaux photovoltaïques perdent-elles, de ce fait, le bénéfice de l'avantage fiscal ?

## La réponse

- Le simple fait de mettre la toiture d'un immeuble d'habitation à disposition d'une autre société ne fait pas automatiquement perdre à l'entreprise propriétaire le crédit d'impôt dont elle a pu bénéficier au titre de cet investissement immobilier



## Une question

- Dans le cadre de la déduction fiscale réservée à certains investissements réalisés en Outre-mer, l'indemnité versée par un exploitant à un investisseur pour compenser la remise en cause de l'avantage fiscal par l'administration est-elle imposable ?